



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DE BUREAU DU 20/06/2023

PROCES VERBAL N° 6

**Président** : Jean Luc BERTAUD

**Membres présents** : Franck BONNET, Jean Yves GUIGNARD, Anthony MICHEAU, Fabrice NOIRAULT, Matthieu SARRIEAU

**Membres excusés** : Yohann BLOT, Thomas BROSSARD, Bernard DELAVALD, Jacques OUVRARD

**Invité excusé** : Daniel GUIGNARD : Président du District.

### **Modifications Règlement Intérieur de la CDA**

Anthony propose à la CDA, l'inscription d'un nouvel article dans le Règlement Intérieur permettant des passerelles pour les anciens joueurs de niveau Ligue ayant évolué en DHR-PH ou en R2-R3. La passerelle proposée par Ligue se limitant uniquement aux joueurs ayant évolué en CFA2-DH ou N3-R1.

Après quelques échanges, l'article validé par la CDA est le suivant :

Dans le cadre de sa reconversion sportive, tout ex-joueur ayant évolué en R2 (DHR) ou en R3 (PH) pendant plusieurs saisons peut devenir arbitre Départemental 2 selon la procédure accélérée suivante, qui peut au mieux ne s'étaler que sur une seule saison :

L'accession à cette passerelle commence par la réussite de l'examen à une formation initiale.

Dès sa nomination au titre d'arbitre stagiaire, l'intéressé est ensuite désigné en 3<sup>ème</sup> division où il sera observé une première fois par un observateur de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> division.

En parallèle, l'arbitre devra suivre la formation continue des arbitres de District.

S'il est déclaré apte, l'arbitre sera observé en 2<sup>ème</sup> division à au moins deux reprises par deux observateurs de 1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> division.

S'il est de nouveau déclaré apte (sous réserve d'avoir validé la séance 8), il est nommé arbitre D2 sous réserve de satisfaire aux tests théoriques et physiques.

A l'issue de cette promotion accélérée dérogatoire, l'arbitre est intégré au classement des arbitres D2 et est soumis à l'application du Règlement Intérieur de la CDA.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DE BUREAU DU 20/06/2023

PROCES VERBAL N° 6

### Challenge Evalbox été 2023 :

Afin de fidéliser les arbitres départementaux et afin d'entretenir leurs connaissances théoriques durant la trêve estivale, Anthony propose la mise en place d'un Challenge Evalbox.

Ce Challenge qui se déroulera en Juillet et en Août, sera composé de 4 questionnaires de 10 questions chacun.

Les arbitres seront évalués sur leur nombre de bonnes réponses et sur leur rapidité à répondre aux questionnaires.

A la fin de ce Challenge, un classement sera établi et les 3 meilleurs arbitres seront récompensés par le biais d'une Carte Cadeau Intersport.

Les arbitres seront informés de la mise en place de ce Challenge et des modalités d'inscription à la réunion de fin de saison.

### Modalités des Tests Physiques 2023-2024 :

La CDA valide l'augmentation de la distance à parcourir, de 58m à 60m, pour les tests physiques des arbitres de District.

Nombre de Répétitions	CENTRAL	AA	JA	CENTRAL	AA	JA
	MASCULIN			FEMININ		
68m x 30	Cand. Régional + Promo			Cand. Régional + Promo		
60m x 34	D1	AAD1				
60m x 32	D2	AAD2	JAD			
60m x 30	D3					
60m x 28	D4			D2	AAD2	
60m x 26				D3		JAD



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DE BUREAU DU 20/06/2023

PROCES VERBAL N° 6

### Arbitrage Futsal :

Création de 2 catégories d'arbitres de Futsal intitulées, « Futsal D1 » et « Futsal D2 ».

Des observations seront programmées la saison prochaine afin d'établir des classements en fin de saison.

### Classements des arbitres et affectations 2023-2024 :

- Arbitres D1 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres D1
- Arbitres D2 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres D2
- Arbitres D3 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres D3
- Arbitres D4 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres D4
- Arbitres D5 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres D5
- Arbitres assistants D1 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres AAD1
- Arbitres assistants D2 : La CDA valide les classements et affectations des arbitres AAD2
- Arbitres Féminines : La CDA valide les affectations des arbitres Féminines
- Arbitres JA : La CDA valide les affectations des arbitres JA
- Arbitres Stagiaires : La CDA valide les affectations des arbitres Stagiaires

La séance est levée à 21h00.

Le Président de la CDA  
Jean Luc BERTAUD

Le secrétaire de séance  
Anthony MICHEAU